

Image not found or type unknown



Trop perçu Pôle emploi: doublon maladie chômage?

Par majovi, le 11/06/2015 à 16:36

Inscrite à Pôle emploi depuis le 26/03/2015, je n'ai touché aucune allocation chômage, motif: trop perçu de Mars 2012, j'aurais perçu des indemnités maladie en même temps que les allocations chômage, après plusieurs échanges: mails et téléphone, Pôle emploi reste muette sur les dates de la ou les périodes incriminées, j'ai demandé à la CPAM de reconstituer sur 5 ans mes arrêts maladie, aucun correspond aux périodes de chômage, quel moyen juridique ai-je pour me faire entendre?